

Commune Saint Maurice / Avis sur dossier de modification simplifiée n°2
PUJOL-LAFOND Marion - DDT 63/SPAR/BPA<marion.pujol-lafond@puy-de-dome.gouv.fr>
Johann COLIN;Karine ENJOLRAS;Sophie-Caroline FARGUES;
Contact - Mond'Arverne

Bonjour,

Suite à la réception du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint Maurice, vous trouverez ci après nos remarques valant avis de l'État.
Notre Avis est favorable sous réserve de la prise en compte des différents éléments détaillés ci après.

La communauté de Mond 'Arverne a engagé par arrêté du 17 juin 2024 une procédure de modification simplifiée (N°2) du PLU de la commune de Saint Maurice approuvé le 30 juin 2006.
Celle-ci consiste :

- à la suppression des emplacements réservés n°5, 8, 16, 18, 19, 20 et 24 , les projets sur ces derniers n'étant plus d'actualité ainsi que les emplacements réservés n°9, 15 et 17, les parcelles en question ayant été acquises par la commune,
- à la création de 2 nouveaux emplacements réservés numérotés 25 et 26 pour l'extension des 2 parkings publics situés dans le hameau de Lissac.

Ce dossier n'appelle aucune observation sur le fond (pas d'enjeux environnementaux), cependant de nombreuses erreurs ont été identifiées, ce qui ne permet pas une lecture fluide et cohérente du document.

- **ER n°9** : le plan de la page 8 met en évidence un périmètre de l'ER qui ne correspond pas à celui du règlement graphique du PLU.
- **ER n°9** : la superficie est de 232 m² à la page 8 et 14 et de 230m² à la page 17
- le récapitulatif des ER modifiés de la page 14 mentionne pour l'ER n°8 une superficie de 130m² alors qu'à la page 7 , elle est de 103 m² et 30 ml à la page 17.
- **ER n°15**: la superficie est de 274 m² à la page 8 et 14 et il est mentionné une largeur de rue de 7m page 17.
- **ER n°16**: la superficie est de 37 m² à la page 9 et 14 et de 230m² à la page 17
- **ER n°18**: la superficie est de 65 m² à la page 10 et 14 et de 230m² à la page 17
- **ER n°19**: la superficie est de 150 m² à la page 9 et 14 et de 165 m² à la page 17
- **ER n°24**: la superficie est de 186 m² à la page 9 et 14 et de 205 m² à la page 17
- Le plan de situation page 15 matérialise un ER 13 non modifié , alors que la modification n°1 du PLU l'a supprimé.

Marion PUJOL-LAFOND
Cheffe de Bureau Planification et Aménagement
SPAR/BPA
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-dôme